

LETTRE D'INFORMATION

ENSEIGNANTS



au cœur de l'action

Recrutements réservés

Trois arrêtés du 8 août, publiés au JO du 26 août 2017, autorisent au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours et d'examens professionnalisés réservés pour l'accès aux échelles de rémunération des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat :

- professeur.e.s certifié.e.s et d'éducation physique et sportive (PEPS) ;
- professeur.e.s de lycée professionnel (PLP) ;
- professeur.e.s des écoles (PE)

Les inscriptions seront enregistrées par Internet à l'adresse

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

du **mardi 12 septembre 2017**, à partir de 12 heures, **au jeudi 12 octobre 2017**, 17 heures, heure de Paris.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions, en joignant une enveloppe au format 22,9 x 32,4 cm, affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 100 g et libellée au nom et l'adresse du candidat.

PPCR : arrêté des fonctions pour la classe exceptionnelle

Un arrêté du 11 août, publié au JO du 31, fixe la liste des fonctions particulières des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat qui peuvent être prises en compte pour un avancement au grade de la classe exceptionnelle, parmi lesquelles figurent les fonctions de directeur.rice d'école, de directeur.rice délégué.e aux formations professionnelles et technologiques ou encore de maître référent auprès des élèves en situation de handicap.

